



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2017 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul GUYOT, Sébastien SERVY, Patrick DAVID, Cédric GIRARD, Catherine JAHANNOT, Jean-Paul LERNOUT, Jérémy PAPILOT, Tony PLASSARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Jeanne MORANVAL-VINCENT donne pouvoir à Cédric GIRARD.
Nathalie GUENEAU donne pouvoir à Patrick DAVID.

Absent(e)s : Jocelyne THOMAS, Anne-Laure MERLIN.

Secrétaire de séance : Jean-Paul GUYOT.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si il est d'accord pour prendre une délibération supplémentaire, concernant le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RQPS) de l'assainissement non collectif de l'année 2016 de la Communauté de Communes « entre Saône et Grosne », ce qu'il accepte.

1) Délibération EHPAD – Président des 2 établissements de Sennecey le Grand et Saint-Ambreuil

Vu les articles R318-8-1° et L315-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu du regroupement de la gestion des deux établissements, l'EHPAD les Pierres étoilées de Sennecey le Grand et l'EHPAD Pailloux-Haumonté de Saint-Ambreuil, un nouveau Conseil d'Administration est mis en place.

De ce fait, Messieurs DUPARAY et GUYOT restent délégués au Conseil d'administration.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la présidence du Conseil d'Administration de ces deux établissements soit assurée pour une période de 3 années, par Mr Jean Paul GUYOT, 2^{ème} adjoint au maire, qui s'est porté candidat à la présidence lors du premier conseil de cette nouvelle instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que Mr Jean Paul GUYOT 2^{ème} adjoint au Maire, soit Président du Conseil d'Administration des deux établissements, l'EHPAD les Pierres étoilées de Sennecey le Grand et l'EHPAD Pailloux-Haumonté de Saint-Ambreuil, pour la période des 3 premières années.

2) Délibération PERSONNEL COMMUNAL – Augmentation temps de travail à 30 h et Modification du tableau des effectifs au 1er JANVIER 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent administratif qui se trouvait en situation de congé parental a demandé sa mutation pour une autre collectivité. Elle occupait un poste à temps non complet d'une durée

hebdomadaire de 15 heures. Ces 15 heures seront ajoutées en complément des 15 heures d'un adjoint administratif en poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- **DECIDE de MODIFIER** le tableau des effectifs au 01/01/2018
- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif à temps non complet de 15h
- **D'AUGMENTER** le temps de travail du poste d'adjoint administratif à temps non complet, de 15h à 30h hebdomadaires
- **d'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

3) Délibération RPQS Assainissement non collectif 2016 Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne»

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif de l'année 2016, approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », en date du 12 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE VALIDER** le RPQS de l'assainissement non collectif 2016 approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », en date du 12 décembre 2017.

ARRETE(S) DU MAIRE :

Lecture est faite de l'arrêté de circulation qui a été pris par Mr Maire le 6 décembre 2017, à savoir :

- Arrêté de circulation n°33-2017 : TRAVAUX RD406 rue de l'étang - branchement AEP - eaux pluviales

QUESTIONS DIVERSES :

1- **Travaux prévus route de la Ferté** : des devis ont été demandés. Les sommes étant importantes, il est envisagé d'étaler ces travaux sur plusieurs années.

2- **Achat d'un plateau de coupe (mulching) de la tondeuse** (achat pouvant bénéficier de subventions dans le cadre du plan de désherbage). Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat.

3- **Achat d'un nettoyeur haute pression** (en particulier pour l'entretien de la lagune). Il semble intéressant de demander d'autres devis et de se renseigner sur les nettoyeurs à haute pression d'une puissance supérieure.

4- **Festivités : inauguration de la salle polyvalente** : elle aura lieu le vendredi 19 janvier à 18h30
vœux du maire : ils auront lieu le 22 janvier 2018 à 18h30.

A l'occasion de ces manifestations, l'association des photographes de l'Oeil de Lux exposera " les 24 heures de St Ambreuil", photographies réalisées sur l'aire de St-Ambreuil un jour de grand départ en juillet dernier. La salle sera ouverte au public les samedi et dimanche 20 et 21 janvier, ce qui leur donnera l'occasion de découvrir les nouveaux locaux de la salle polyvalente.

5- **Création d'un parking rue Pailloux-Haumonté en régie**

6- **Sécurité des piétons au croisement de la Ferté** : Il est prévu de faire une demande à la DRI pour faire une étude

7- **Impôts 2018** : en vertu de la loi GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **Pr**évention des **I**nondations), c'est la Communauté de Communes qui sera chargée de percevoir le nouvel impôt. Auparavant, c'est la commune qui collectait cette taxe auprès des contribuables et le reversait au Syndicat de la Grosne. Du fait de ce nouveau fonctionnement, il serait donc envisageable de tenir compte de ce transfert de compétence, en réduisant l'impôt appelé par la commune.

8- **Défense incendie** : il est prévu de déplacer un poteau d'incendie.

Questions posées par Cédric GIRARD :

1- Parking micro-crèche : de plus en plus de parents utilisent le parking de la micro-crèche pour amener leurs enfants au bus scolaire :

Il est rappelé que ce parking n'appartient pas à la commune, mais à la Communauté de Communes et qu'il est strictement réservé aux parents des petits de la micro-crèche et à son personnel.

Un panneau d'interdiction a été commandé par la Communauté de Communes pour éviter ces désagréments, et devrait être mis en place dès le début du mois de janvier.

2- Illuminations de la mairie : La guirlande qui était en place sur la façade de la mairie ne fonctionne plus :

Une nouvelle guirlande devrait être mise en place sous peu.

3- Déchetterie : nous sommes toujours en attente de la réponse du Grand Chalon au sujet des modalités de conventionnement entre la Communauté de Communes et la déchetterie de Varennes le Grand. La réponse devrait nous être donnée avant la fin du mois.

En tout état de cause, le Grand Chalon nous a assurés que la déchetterie restera accessible aux habitants durant tout le mois de janvier au minimum, les barrières sont mises en place mais ne seront pas encore activées.

La réunion se termine à 21 h.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT AMBREUIL' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '71240' at the bottom. The signature is stylized and appears to be 'P. Girard'.